
DECISION N° : 111.05.2023

OBJET : Contrat avec L'association LES MEMPOKAP, pour une création et représentation d'une Murder Party prévu au château de Grouchy pour la Médiathèque d'Osny (MÉMO) le samedi 10 novembre 2023.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU le projet de contrat de prestation relatif à l'animation de deux ateliers scientifiques ci-annexé,

Considérant l'intérêt de cette intervention pour le public fréquentant la Médiathèque Municipale de la Ville d'Osny,

DECIDE :

Article 1 :

De signer avec l'association LES MEMPOKAP, représentée par Dominique JOUAUD-DUVERGER (président) et domiciliée au 22 rue du Docteur Schweitzer 95520 OSNY, N° de SIRET 881 233 902 00017, un contrat de prestation de service pour une animation prévue au château de Grouchy.

Article 2 :

Cette animation aura lieu au Château de Grouchy le samedi 10 novembre 2023 de 20h30 à minuit.

Article 3 :

DIT que la dépense en résultant d'un montant de 1000 € T.T.C. (mille euros TTC), sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 de la commune.

DIT que le paiement se fera par mandat administratif sur présentation d'une facture au terme de la prestation.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **12 MAI 2023**



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE

Les MèmpôKap

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UNE CREATION ET REPRESENTATION D'UNE MURDER PARTY POUR LA MEDIA THEQUE D'OSNY.

ENTRE : L'association LES MEMPOKAP domiciliée, 22 rue du Docteur Schweitzer 95520 OSNY, Association de Loi 1901, n° SIRET 881 233 902 00017 représentée par Dominique Jouaud Duverger en sa qualité de Président.

En tant que **PRODUCTEUR**

ET : MAIRIE D'OSNY

En tant qu'**ORGANISATEUR**

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

OBJET : « ANIMATION : MURDER PARTY AU CHATEAU DE GROUCHY POUR LA MEMO D'OSNY »

DATES : 10 novembre 2023

LIEU : Mairie d'Osny- Château de Grouchy, 14 rue William Thornley - 95520 Osny

HORAIRES DE L'INTERVENTION : Animation de 20 h 30 à minuit

COÛT DE L'INTERVENTION : L'organisateur s'engage à verser au producteur la somme de 1000 euros (mille euros)

CONDITIONS DE PAIEMENT PAR MANDAT ADMINISTRATIF à réception de la facture.



Association Loi 1901
22 rue du Docteur Schweitzer – 95520 OSNY
SIRET N° 881 233 902 000117 CODE APE : 9001Z
Tél. : 06 79 72 28 62
mempokap@gmail.com

Les Mèm PôKap

OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche.

L'organisateur aura à sa charge les déclarations éventuelles auprès des sociétés d'auteurs –SACEM et/ou SACD- ainsi que le règlement des droits correspondants.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile.

L'organisateur mettra à disposition tout le matériel demandé au préalable par le producteur (cf fiche de réservation).

OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le producteur s'engage à organiser la Murder Party pour un groupe de 60 participants au Château de Grouchy suite à la demande la médiathèque d'Osny.

Durée de l'intervention : de 20h30 à 24h

Installation et préparation : de 18h à 20h

Lieu : le Château de Grouchy (salles : Christian Gourmelen, Fumoir, Bibliothèque, Salle à manger, Salle des mariages, Salle Billard, Petit Salon).

Fait à Osny, le

Le producteur


Dominique Jouaud Duverger
Président

L'organisateur



Le Maire


JM. LEVESQUE



Association Loi 1901

22 rue du Docteur Schweitzer – 95520 OSNY
SIRET N° 881 233 902 000117 CODE APE : 9001Z
Tél. : 06 79 72 28 62
mempokap@gmail.com